

Présidence	: Jolicorps Alexandre
Membres	: Affolter Vincent, Alves Florence, Beuchat Arnaud, Bigler Frank, Charpié Eric, Devaux Julien, Flotron Pascal, Lienher Catherine, Mérillat Emy, Moeschler Cédric, Monnerat Matilde, Mornod Christophe, Müller Christophe, Noirjean Jean-Charles, Ochsenein Maxime, Raetzo Ismaël, Raetzo Jennifer, Salerno Patricia, Sassi Sebastien, Schnyder Jacques
Secrétaire	: Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	: Bassin Michael
Admin. des finances	: Charles-André Beuchat
1 ^{er} Vice-Président	: Charpilloz Eric
2 ^{ème} Vice-Présidente	: Fromageat Nolwenn
Scrutateurs	: Faigaux Christelle, Weber Loïc
Excusés	: Chevrolet Michael, Hostettler Corentin, Krebs David, Morand Steve, Nicolet Jämes
Lieu et début séance	: Salle communale, Malleray / 19h00

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

01.0321 Ordre du jour du Conseil général

Représentation du Conseil communal :

Jufer Jacques-Henri, Maire; Braun Monnerat Joëlle, Vice-maire; Mohni Ismaël, Furer Josian, Blaes Stève, Berberat Cédric, Affolter Grégory, conseillers communaux.

M. Alexandre Jolicorps, Président, ouvre la séance avec les salutations et constate que celle-ci est légalement constituée. Le Président rappelle les usages pour le déroulement de la séance. Les scrutateurs seront M. Loïc Weber et Mme Christelle Faigaux.

Le Président a reçu les excuses de MM. Steve Morand, David Krebs, Jämes Nicolet, Michael Chevrolet et Corentin Hostettler. Mme Patricia Salerno a annoncé venir avec un peu de retard. Le Président constate que 24 membres sont actuellement présents. Le quorum est atteint. Mme Patricia Salerno arrive à 19h05 (donc 25 membres présents dès cet instant).

Le Président a reçu une question orale de la part du groupe UDC et sympathisants. Il clôt le registre des dépositions. Personne ne s'oppose à ce que son nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet.

L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2025
3. Déclarations de principe des groupes
4. Approbation des comptes 2025
5. Approbation d'un crédit de CHF 1'012'000.00 pour la réfection de la partie supérieure du Clos Vélez et de la rue des Perruches
6. Approbation du rapport de gestion du Conseil communal
7. Création du Triage forestier de l'Orval (syndicat de communes)
 - a) Adhésion au Syndicat
 - b) Adoption du règlement d'organisation

8. Prise de connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données 2025
9. Informations de la Commission Bien Vivre à Valbirse – projet Solidarité & Echanges Valbirse
10. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
11. Informations de la Commission scolaire
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est formulée. Le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

DÉCISION: L'ordre du jour est accepté tel que publié, à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2025

01.0351 Procès-verbaux

M. Alexandre Jolicorps, Président, demande si le procès-verbal du 24 novembre 2025 appelle des modifications. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Le procès-verbal du 24 novembre 2025 est accepté, à l'unanimité.

3. Déclarations de principe des groupes

01.0331 Propositions

M. Alexandre Jolicorps, Président, demande si des groupes souhaitent lire une déclaration.

M. Arnaud Beuchat, UDC et sympathisants, fait cette déclaration: "Le groupe UDC tient tout d'abord à remercier chaleureusement les organisateurs de la Fête de la musique et la FSG pour leur engagement, leur disponibilité et le travail important fourni afin de mettre sur pied cette manifestation.

Nous salvons également la richesse du programme proposé, de mettre en valeur des artistes, des musiciens et de créer ces moments de rencontre appréciés de la population.

Cela étant, le groupe UDC estime qu'il serait souhaitable de mener une réflexion plus large sur le contexte général des manifestations organisées dans notre commune. L'objectif n'est évidemment pas de remettre en cause le travail déjà accompli, mais de voir comment ces événements pourraient encore davantage rassembler et inclure l'ensemble des sociétés locales.

Nous pensons notamment aux sociétés culturelles, sportives, musicales, de jeunesse, aux associations du village, aux commerçants, aux restaurateurs, aux écoles et aux nombreux bénévoles qui contribuent, chacun à leur manière, au rayonnement de Valbirse.

Une approche plus globale permettrait de renforcer le caractère populaire, accessible et fédérateur des manifestations.

Dans ce sens, il nous paraît pertinent de réfléchir à une meilleure coordination entre les différents acteurs. Certaines synergies pourraient être développées, notamment en matière d'infrastructures, de matériel, de communication, de sonorisation ou encore de mobilisation des bénévoles.

Une meilleure mise en commun des ressources permettrait non seulement d'optimiser les coûts, mais aussi d'éviter les doublons, de simplifier l'organisation pour les sociétés et de renforcer la visibilité des manifestations.

Cela pourrait également permettre à de plus petites associations de participer plus facilement, sans devoir assumer seules des charges organisationnelles trop lourdes.

Le groupe UDC invite donc le Conseil communal, en collaboration avec les organisateurs et les sociétés locales, à étudier la possibilité de mettre en place une coordination plus structurée des manifestations.

Notre volonté est simple : soutenir les manifestations qui font vivre notre région, renforcer l'engagement associatif et veiller à ce que ces événements restent proches de la population, accessibles, bien organisés et ouverts au plus grand nombre."

M. Alexandre Jolicorps, Président, clôt ce point.

4. Approbation des comptes 2025

08.0131 Comptes annuels

M. Alexandre Jolicorps, Président, rappelle que les élus ont reçu le rapport sur les comptes et demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il donne la parole à M. Grégory Affolter, rapporteur pour le Conseil communal, qui s'exprimera aussi dans un deuxième temps en qualité de président de la Commission des finances.

M. Grégory Affolter, conseiller communal, remercie l'administrateur des finances pour son travail. Il explique les grandes lignes des comptes 2025 au moyen d'une projection. Ces comptes bouclent sur un excédent de revenus de CHF 509'948.30 au compte général et de CHF 652'680.92 au compte global. Par rapport au budget, l'amélioration se monte à CHF 719'615.30 au compte général. La réserve de politique financière au 31.12.2025 s'élève à CHF 2'147'913.78, la fortune à disposition au bilan à CHF 9'446'770.81 et l'autofinancement à CHF 835'496.41.

Pour l'exercice 2025, M. Grégory Affolter cite cinq éléments déterminants :

- Subvention de la Confédération pour accueil extrafamilial (crèche et EJC) : CHF 111'000.00
- Compensation des charges de l'aide sociale : CHF 115'000.00
- Prélèvement du fonds spécial en faveur du climat (2X pour fenêtres EPM) : CHF 139'000.00
- Taxations spéciales (retraits en capital 2^e et 3^e pilier) : CHF 148'000.00
- Réévaluation du patrimoine financier : CHF 169'000.00

Grégory Affolter passe en revue les comptes par fonction, en expliquant les principales différences par rapport au budget. Il évoque ensuite les investissements consentis en 2025.

Grégory Affolter informe que la Commission des finances donne un préavis positif pour l'adoption de ces comptes.

M. Alexandre Jolicorps, Président, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Il passe au vote.

DÉCISION: Les comptes communaux 2025, présentant un excédent de revenus de CHF 652'680.92 au compte global, sont acceptés. Unanimité.

5. Approbation d'un crédit de CHF 1'012'000 pour la réfection de la partie supérieure du Clos Vélez et de la rue des Perruches

04.0511 Routes, trottoirs, places de parc communaux

M. Alexandre Jolicorps, Président, rappelle que les élus ont reçu le rapport sur ce projet et demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il donne la parole à M. Ismaël Mohni, rapporteur pour le Conseil communal.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, donne encore quelques explications, au moyen d'une projection, sur le projet, le calendrier et les coûts.

M. Alexandre Jolicorps, Président, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Il passe au vote.

DÉCISION: Le crédit de CHF 1'012'000.00 pour la réfection de la partie supérieure du Clos Vélez et de la rue des Perruches est accepté, à l'unanimité.

6. Approbation du rapport de gestion du Conseil communal

01.0131 Rapport de gestion du conseil communal

M. Alexandre Jolicorps, Président, rappelle que les élus ont reçu le rapport et demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il informe que le Conseil communal se tient à disposition en cas de question. Il ouvre la discussion.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "Au nom du groupe PLR et sympathisants, nous remercions l'exécutif et l'administration de nous avoir transmis ce rapport de gestion. A notre avis, ce rapport est un élément clé propice aux questions et échanges entre le législatif et l'exécutif. Nous avons donc plusieurs questions ou remarques, que je cite en vrac mais dans l'ordre chronologique du rapport reçu.

- De manière générale, nous constatons que 3 des 4 mesures prioritaires sont en bonne voie d'avancement et nous remercions donc toutes les parties prenantes pour leur implication.
- 0.2 Au sujet de la situation de la tour de Moron : si nous comprenons correctement la situation, la position de la majorité des membres de la fondation bloque tout nouveau projet dans l'attente du résultat de la procédure judiciaire. N'y a-t-il pas moyen de prendre le lead sur la fondation et d'aller de l'avant avec le projet de réhabilitation ?
- 0.4 Sur le mode de gouvernance, il est mentionné de penser à intégrer les futures autorités dans la réflexion. C'était l'inverse il y a 4 ans et a été une source de certains tourments, c'est donc maintenant une belle attitude que nous salvons.
- 0.5 Au sujet des processus clairs : on parle du SMQ à ce point, est-ce qu'une feuille de route est en cours de définition ?
- 1.1 Le PAL n'est toujours pas validé, est-ce que M. Baerfuss (donc l'auteur principal de ce PAL) doit faire les explications à l'OACOT tellement ce document est imbuvable ou complexe ? A-t-on une idée du délai et de ce qu'on pourrait faire ? Est-ce que les communes ne devraient-elles pas se liguer pour faire bouger l'OACOT ? Ou faut-il retirer le PAL déposé et mandater quelqu'un d'autre pour réaliser un PAL applicable ?
- 1.4 Formation des élus et du personnel pour les marchés publics : certainement que les compétences du conseiller actuel en charge du dicastère sont suffisantes, mais est-ce que

les employés et cadres de l'administration ont un plan de formation continue pour ces sujets complexes ?

- 2.1 Concernant spécifiquement la crèche : la fréquentation est à 98%, mais dans le rapport des comptes on parle de résultats en demi-teinte. Est-ce que l'objectif est plus haut que 100% ?
- 2.2 et 2.3 Le groupe est satisfait que le projet centre de santé soit réalisé et remercie également les personnes qui s'engage avec et pour AGAVE
- 3.2 Solutions pour l'EJC : peut-on avoir un état des lieux plus détaillé, soit la ou les solutions prévues ainsi qu'une estimation du calendrier ?
- 3.5 Il est indiqué que les ressources ne sont pas suffisantes pour former un chargé de sécurité, mais donc comment les risques liés à la sécurité sont-ils maîtrisés ?
- 4.3 Rénovation des conduites d'eau potables : si les 500m/an ne sont pas corrects, est-ce à diminuer, car les conduites ont une durée de vie plus longue que prévu ou sommes-nous en sous-investissement chronique ?
- 4.8 Rénovation des infrastructures : il nous semble que ceci est lié au point 4.3 et non 4.5 et 4.2. C'est donc la même question que la précédente, vivons-nous à crédit ou non ? La réponse est à connaître pour comprendre si le taux prévu de 10% de baisse de taxes pour 2027 est correct.
- Divers sur les eaux potables et usées : quelle est la situation des conduites de la route de Champoz qui avaient été annoncées fuyantes ? Qui a payé quoi sur les réparations et avons-nous des garanties suffisantes ?
- Modification du règlement des eaux et récupération des eaux pluviales : est-ce un point toujours ouvert ou est-il abandonné ?

Je vous remercie d'avance pour vos explications et éclaircissements."

M. Grégory Affolter, conseiller communal, répond au sujet de la Tour de Moron : "Le nouveau projet a été lancé et est suivi par une commission technique, menée par le président de la Fondation, Henri Simon. Henri Simon a mené des efforts importants afin de progresser avec la conception du nouveau projet, mais sa réalisation reste en effet bloquée par le conseil de fondation, dans l'attente du résultat de la procédure judiciaire. En tant que représentant de la Commune de Valbirse dans ce conseil, je tiens la position que nous devons au minimum avancer avec la réorganisation du conseil de fondation, ainsi que les statuts de la fondation. De nouveaux statuts ont en effet été écrits et l'avis de nouveaux partenaires potentiels a été demandé. Ces nouveaux statuts sont nécessaires dans la préparation d'un nouveau projet, même si pour le moment, celui-ci reste en attente. Nous progressons donc avec des préparatifs qui sont de toutes manières nécessaires avant le lancement d'un nouveau projet."

M. Jacques-Henri Jufer, maire, répond au sujet du SMQ: "Concernant le postulat relatif à la mise en place d'un Système de management de la qualité (SMQ), accepté par le Conseil général, plusieurs démarches ont été entreprises.

Un aperçu du fonctionnement d'un SMQ a été obtenu lors de visites chez des entreprises de la place. Par la suite, des rencontres ont eu lieu avec deux prestataires potentiels, suivies de demandes d'offres. Les offres ont porté sur différentes variantes : avec ou sans certification ISO, limitées à certains services (dans l'idée de commencer par une entité pilote avant de tirer un bilan et envisager une extension) ou couvrant l'ensemble des services communaux.

À l'échéance fixée pour le dépôt des offres, une seule offre a été remise. Il faut compter CHF 10'000 pour un SMQ non certifié limité à deux services et deux secteurs sous un même responsable. Pour un SMQ certifié ISO couvrant tous les services communaux, le coût passe à CHF 36'000 la première année, puis CHF 4'500 par an. En outre, la personne désignée pour coordonner le SMQ au sein de la commune devra y consacrer environ 10% de son temps de travail.

Le Conseil communal juge qu'un outil d'amélioration continue est pertinent. Il souligne toutefois que les processus sont étroitement liés à l'organisation communale qui pourrait éventuellement

changer au cours de la prochaine législature étant donné qu'il y aura 4 départs à la retraite au sein de l'administration. Un groupe de travail a été formé et examinera cette question d'ici la fin de l'année.

Les autorités 2027-2030 décideront le cas échéant de la suite à donner à cette organisation de l'administration. Il paraît donc opportun d'attendre avant toute décision concernant le lancement d'un SMQ et le choix de sa variante. D'ici là, l'administration s'attelle déjà à documenter ses processus afin d'enrichir la base de travail."

M. Cédric Berberat, conseiller communal, répond au sujet du PAL: "Voici quelques éléments de réponse concernant le Plan d'aménagement local (PAL).

En préambule, il convient de relever que le domaine de l'aménagement du territoire s'est considérablement complexifié ces dernières années, notamment en raison de l'évolution des bases légales ainsi que des exigences cantonales et fédérales.

S'agissant de notre PAL, c'est un euphémisme de dire que le processus est extrêmement long. À titre d'illustration, quatre jalons peuvent être mentionnés :

- début 2016 : engagement des travaux par le Conseil communal ;
- juillet 2017 : dépôt du premier projet auprès de l'OACOT pour examen préalable ;
- mars 2021 : approbation du PAL par le Conseil général ;
- mars 2024 : approbation d'une modification mineure par le Conseil général.

Deux ans plus tard, force est de constater que le PAL n'a toujours pas fait l'objet d'une approbation définitive.

Si le sujet n'est pas encore clos, c'est en raison du délai de traitement ainsi que de demandes de compléments et d'adaptations formulées par l'OACOT. Ces réserves à l'approbation peuvent être qualifiées d'essentiellement formelles, voire cosmétiques. Les éléments requis seront transmis par la commune à l'OACOT d'ici aux vacances d'été. L'approbation devant intervenir d'ici à fin 2026.

De manière plus générale, s'agissant des délais de traitement particulièrement longs de la part de l'OACOT, il importe de souligner que cette situation n'est pas propre à Valbirse. De nombreuses communes du canton y sont confrontées. Cette problématique a d'ailleurs été abordée lors de séances organisées par les associations régionales, en présence de l'ancienne Conseillère d'État et de représentants de l'OACOT. Pour le Jura bernois, c'était en mars 2025. Des engagements ont été pris afin d'améliorer ce traitement. Le retard constaté n'est donc en aucun cas imputable à l'aménagiste à l'origine du PAL.

Il est toutefois exact que le nouveau Règlement communal de construction constitue un document particulièrement dense et détaillé, ce qui peut rendre sa lecture et son application exigeantes. Il ne s'agit cependant pas d'un travail isolé : ce document a été élaboré par un groupe de travail, puis validé successivement par le Conseil communal et le Conseil général. Nous exprimons le souhait que ce niveau de détail, certes exigeant dans sa mise en œuvre, permette à terme de renforcer la cohérence de l'aménagement du territoire communal.

Enfin, la question d'un éventuel retrait du PAL a été évoquée au sein du Conseil communal. Il a été considéré qu'une telle démarche ne serait pas opportune. Le dossier se trouve en effet à un stade très avancé et le PAL, bien que n'ayant pas encore fait l'objet d'une approbation formelle, est déjà appliqué (moyennant certaines démarches). Un retrait pur et simple engendrerait des conséquences en termes de délais et de coûts, puisque l'élaboration et la validation d'un « PAL bis » nécessiterait à nouveau plusieurs années. D'autre part, certains permis délivrés pourraient se retrouver en porte-à-faux puisqu'ils auraient été délivrés sur la base d'un document qui ne verrait finalement pas le jour."

M. Jacques-Henri Jufer, maire, répond concernant la formation dans le domaine des marchés publics : "La base légale principale est l'accord intercantonal sur les marchés publics. Il s'agit de pouvoir la maîtriser. Les seuils sont fixés et il revient aux collectivités publiques d'établir les critères d'évaluation (qui peuvent ensuite être pondérés). Il n'y a pas de plan de formation

spécifique pour les employés; mais chaque année lors de l'établissement du budget nous discussions de la somme allouée à la formation et ensuite les formations sont décidées en fonction des demandes et des besoins. Les marchés publics concernent les gros projets, donc les investissements. Parfois nous avons trop tendance à mettre en avant le critère du prix, mais si le canevas de l'offre est mal rédigé nous pourrions être coincés par des offres basses dont la qualité n'atteint pas le niveau souhaité. Donc au-delà de la formation du personnel, il est important que les critères soient bien définis lors de chaque appel d'offres."

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, répond au sujet de la crèche : "Nous constatons une baisse du taux d'occupation, qui s'établit à 98% en 2025 contre 111% en 2024. Cette évolution a naturellement un impact sur les recettes de la structure. Bien évidemment, nous visons un taux d'occupation plus haut mais cela est indépendant de notre volonté car la crèche n'échappe pas à la crise et c'est une réalité connue depuis de nombreuses années.

Parallèlement, nous avons adapté nos tarifs à la suite de l'augmentation des bons de garde. Afin de tenir compte de cette évolution, le Conseil communal a validé une révision des tarifs facturés aux parents.

Le tarif journalier pour les enfants d'âge préscolaire passe ainsi de CHF 108 à CHF 115. Pour les bébés, désormais considérés comme tels jusqu'à l'âge de 18 mois au lieu de 12 mois auparavant, le tarif passe de CHF 158 à CHF 167 par jour. L'augmentation du bon de garde comble en grande partie cette augmentation pour les familles.

Nous avons toutefois volontairement limité cette hausse. Nous estimons en effet qu'il est important de préserver l'accessibilité financière de la crèche pour les familles. Notre objectif n'est pas de reporter l'intégralité des coûts sur les parents, mais de trouver un équilibre entre responsabilité financière et soutien aux familles.

Nous avons réalisé une simulation sur la base des comptes 2025. Si les nouveaux tarifs avaient été appliqués sur l'ensemble de l'exercice, le déficit aurait été réduit d'environ CHF 70'000.

Cette mesure contribue donc à améliorer la situation financière, mais elle ne résout pas tout. Et il est important de rappeler une réalité : une structure d'accueil préscolaire ne peut pas fonctionner selon une logique purement commerciale. Les exigences cantonales en matière d'encadrement, de sécurité et de qualité impliquent des charges de personnel importantes et indispensables même en période de crise."

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, donne une information au sujet de l'AGAVE: "L'association fonctionne très bien, avec 150 membres, avec des gens actifs qui sont âgés essentiellement entre 70 et 80 ans. D'une manière générale, les manifestations organisées pour les personnes âgées sont toujours très bien fréquentées et c'est toujours agréable de travailler avec cette population."

M. Josian Furer, conseiller communal, répond au sujet de l'EJC : "La commune s'est approchée de la société Espace Real Estate afin de construire une EJC sur leur terrain, à proximité de l'école secondaire où il y a eu le trial. L'idée serait que cette société s'occupe d'ériger le bâtiment nécessaire et que la commune le loue ensuite. Les démarches du projet ont débuté. Il serait en effet nécessaire d'édicter au préalable un plan de quartier, mais l'urbaniste mandaté par Espace Real Estate s'entretient avec l'OACOT sur la possibilité de déposer directement un permis de construire. Ce n'est que lorsque tout cela sera éclairci qu'un planning pourra être établi évidemment en collaboration avec Espace Real Estate."

M. Josian Furer, conseiller communal, répond au sujet du chargé de sécurité : "Actuellement, nous n'avons pas de chargé de sécurité formé et avec une dotation attribuée. Nous avons fait une analyse des risques avec un prestataire externe et plusieurs mesures ont été prises en matière d'évacuation des bâtiments en cas de sinistre et de conservation de produits dangereux. L'utilisation des véhicules et des machines a fait l'objet de mesures ciblées. Dans le cadre du budget

2027, la suite des démarches avec le prestataire sera discutée pour avoir un concept global de sécurité."

M. Stève Blaesi, conseiller communal, répond au sujet de l'eau et des règlements. Il rappelle que la commune dispose de cinq réservoirs et des stations de captage. La commune est effectivement en sous-investissement. M. Stève Blaesi indique que nous avons désormais obtenu de la part du bureau d'ingénieurs mandaté la liste de tous les travaux à effectuer dans les réservoirs et les stations de captage. Nous disposons dès lors d'un plan de mesures sur 20 ans, pour un budget d'environ 5,2 millions.

M. Stève Blaesi informe que l'élaboration d'un nouveau règlement et d'un règlement tarifaire a pris un peu de retard car nous devons obtenir des renseignements de la part de l'intendance des impôts sur les déductions possibles. Ces informations sont désormais connues et, comme la commune fait du bénéfice, nous adapteront les tarifs.

Dans le nouveau règlement nous tiendrons compte de la durabilité et de l'écologie, en favorisant la récupération d'eau de pluie. C'est donc en cours.

M. Stève Blaesi, conseiller communal, répond au sujet de la route de Champoz. Il rappelle que trois problèmes de fuite avaient été constatés. L'affaire a été portée devant le tribunal. La commune a demandé la réouverture de 17 raccordements encore en état. Les avocats de la partie adverse ont plaidé que si aucun des 17 raccordement ne présentait un défaut, les frais seraient à la charge de la commune. Un compromis a dès lors été trouvé : nous avons obtenu une prolongation de garantie jusqu'en 2030. Si un problème arrive d'ici là, nous sommes donc couverts. Ce sera donc l'entreprise sanitaire, via le consortium, qui devra payer. La commune a payé ses frais d'avocat.

M. Alexandre Jolicorps, Président, constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote.

DÉCISION: Le rapport de gestion du Conseil communal est accepté, à l'unanimité.

7. Création du Triage forestier de l'Orval (syndicat de communes)

06.0600 Service forestier - a) Adhésion au Syndicat b) Adoption du règlement d'organisation

M. Alexandre Jolicorps, Président, rappelle que les élus ont reçu le rapport sur ce projet. Il rappelle qu'il y aura un vote sur chacun des points.

M. Frank Bigler, en son nom, fait cette déclaration: "Nous accepterons l'adhésion au syndicat ainsi que l'adoption du règlement d'organisation. Cependant, j'ai une suggestion hors contexte pour la gestion de ces forêts. Je ne sais pas si vous avez déjà décidé d'un fonctionnement concernant la part de la commune de Valbirse. Je souhaiterais que le garde-forestier soit le seul à gérer ce patrimoine. Il pourra avoir une vision sylvicole plus pointue et avant-gardiste de ces forêts afin qu'elles puissent remplir tous les points de ces nouveaux défis : protection, rendement, social, climatique, biodiversité."

M. Stève Blaesi, conseiller communal, répond depuis sa place que le but est d'avoir un syndicat rationalisé et optimisé, et qu'un garde-forestier s'occupe des forêts des partenaires. Il relève qu'il y aura deux personnes pour un poste de garde-forestier à 140% sauf erreur, ce qui permettra une suppléance. Les garde-forestiers continueront d'avoir la gestion de l'entretien des forêts et seront en relation avec les propriétaires. Stève Blaesi indique ne pas pouvoir garantir

que ce sera tout le temps M. Jean-Charles Noirjean qui s'occupera des forêts de la commune. M. Stève Blaesi prend note de la remarque.

M. Alexandre Jolicorps, Président, constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote, qui se passera en deux temps (adhésion au syndicat, puis règlement d'organisation).

DÉCISION: L'adhésion au syndicat est acceptée, à l'unanimité.

DÉCISION: Le règlement d'organisation du syndicat est accepté, à l'unanimité.

8. Prise de connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données 2025

07.0491 Protection des données

M. Alexandre Jolicorps, Président, rappelle que les élus ont reçu le rapport. Il donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, rapporteur pour le Conseil communal.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, fait cette déclaration : "La révision de la loi sur la protection des données entre en vigueur au 1er septembre 2026 et la principale nouveauté concerne plus de 1000 communes et autres collectivités de droit communal dans le canton de Berne : celles-ci n'auront désormais plus leur propre autorité de protection des données mais relèveront de la compétence de l'autorité cantonale (auparavant Bureau pour la surveillance de la protection des données).

Pour la commune de Valbirse, cela implique la suppression du chiffre 4 de l'article 62 du règlement d'organisation qui indique que : *L'organe de vérification des comptes est l'autorité de surveillance en matière de protection des données au sens de l'article 33 de la loi sur la protection des données. Il présente son rapport une fois par année au conseil général.*

En vertu de l'article 79 chiffre 2 du RO, étant donné que cette suppression découle impérativement du droit supérieur, le Conseil communal a accepté cette modification du RO."

M. Alexandre Jolicorps, Président, ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée. Il clôt ce point.

9. Informations de la Commission Bien Vivre à Valbirse - projet Solidarité & Echanges Valbirse

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

M. Alexandre Jolicorps, Président, donne la parole à M. Frank Bigler, vice-président de la Commission Bien Vivre à Valbirse.

M. Frank Bigler, vice-président de la Commission Bien Vivre à Valbirse, fait cette déclaration : "Le projet Solidarité & Echanges Valbirse (SEV) a pour but d'offrir aux habitants de Valbirse la possibilité d'échanger des services ou du matériel, de manière ponctuelle et gratuite.

Par ce biais, le SEV a pour objectif de renforcer la solidarité et l'entraide entre les habitants en facilitant le contact entre les personnes. Exemples de services :

- pour les personnes âgées : aide pour les courses, petits travaux, compagnie

- pour les familles : garde d'enfants, soutien scolaire
- garde ou promenade d'animaux de compagnie
- petits travaux de bricolage ou de jardinage
- dépannage de problèmes informatiques
- covoiturage
- etc.

Les soins médicaux, travaux dangereux ou toute autre tâche qui nécessite une intervention professionnelle ne sont pas autorisés.

Chaque personne qui bénéficiera d'un coup de main quel qu'il soit devra rendre la pareille en venant en aide à une autre personne lorsque l'occasion se présentera. Il sera important de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus et que les personnes qui donnent puissent également recevoir d'une manière ou d'une autre. Par conséquent, lorsqu'une personne s'inscrit au SEV pour demander un service, elle sera consciente qu'elle sera automatiquement mise dans la liste des personnes pouvant également rendre service.

Dans un premier temps, le projet sera lancé de manière simple, avec une responsable qui centralise et les offres et demandes et met les personnes en relation. Une adresse e-mail sera créée et un numéro de téléphone sont mis à disposition afin que les gens puissent contacter le SEV.

Si l'on constate un réel besoin et un fort intérêt de la population, le projet pourra être développé de manière adéquate, par exemple avec la mise en place d'une page web.

Lors de son inscription, chaque participant devra signer une fiche d'inscription afin de fournir les renseignements utiles et attester qu'il a pris connaissance de la charte du SEV qui stipule clairement les règles à respecter et les responsabilités de chacun. En effet, le SEV ne peut être tenu responsable en cas d'accident ou de litige et chaque participant doit disposer d'une assurance RC. Les données personnelles sont confidentielles et ne seront pas communiquées à qui que ce soit par le responsable du SEV. Si des mineurs souhaitent participer, ils doivent le faire avec l'accord de leurs parents.

La charte du SEV sera signée par le président et la secrétaire de la Commission Bien Vivre à Valbirse. La responsable du projet est France Oliveira, le suppléant Stéphane Heimann."

M. Alexandre Jolicorps, Président, ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée. Il clôt ce point.

10. Informations de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

M. Alexandre Jolicorps, Président, donne la parole à Mme Nolwenn Fromaigeat, présidente de la Commission de gestion et de surveillance.

Mme Nolwenn Fromaigeat, présidente de la Commission de gestion et de surveillance, fait cette déclaration : "La Commission de gestion et de surveillance s'est réunie la semaine dernière, pour la première fois de l'année. À cette occasion, nous avons décidé de ne pas entreprendre de nouveaux audits cette année, et ce pour deux raisons principales : d'une part, la fin de la législature qui approche, et d'autre part, l'absence de propositions émanant du Conseil général. Comme évoqué lors du dernier Conseil général, je tiens à rappeler que Michael Bassin nous a présenté son travail de brevet. Nous exprimons ici le souhait que celui-ci puisse trouver une utilité concrète au sein de notre Commune. Dans ce contexte, la conduite d'un futur audit portant sur les compétences du Conseil général pourrait s'avérer pertinente."

M. Alexandre Jolicorps, Président, ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée. Il clôt ce point.

11. Informations de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

M. Alexandre Jolicorps, Président, donne la parole à M. Sébastien Sassi, président de la Commission scolaire.

M. Sébastien Sassi, président de la Commission scolaire, fait cette déclaration : "Depuis le début de l'année, la Commission scolaire a accueilli une nouvelle membre en la personne de Madame Dafina Meholfi du groupe Parti socialiste et sympathisants, qui succède à Monsieur Francesco Ingrosso, démissionnaire.

La Commission scolaire a travaillé ces derniers mois sur plusieurs dossiers organisationnels, notamment la clarification des règles concernant la présence de chiens en classe. Une communication écrite, signée par la ComSco et la Commune, a été transmise aux enseignants afin d'harmoniser les pratiques, tout en laissant la possibilité de projets pédagogiques encadrés ceci avec l'accord des autorités communales.

Nous constatons plusieurs défis en matière de comportement et d'apprentissage pour quelques élèves. La Commission scolaire suit la situation en collaboration avec la direction, les enseignants et les milieux sociaux afin de garantir un cadre scolaire serein et adapté.

Par ailleurs, le médecin scolaire actuel - le Dr Yves Cattin - ayant exprimé son souhait de remettre son mandat à la fin de cette année scolaire, la Commission scolaire a engagé les démarches nécessaires afin de lui trouver un successeur d'ici la rentrée scolaire au mois d'août. Le nouveau médecin scolaire sera le Dr Clément Chiaradia du Médicentre à Valbirse.

La répartition des futures classes de 1-2H, de 3-4H et de 7-8H a été effectuée dans un souci d'équité et de transparence. Les familles ont été informées selon la procédure habituelle.

Un contrôle AIB a été effectué dans nos écoles suite au tragique incendie de Cran-Montana. Plusieurs adaptations devront être effectuées mais la priorité sera d'installer des alarmes incendies, car aucun de nos bâtiments scolaires n'en possède, ceci n'étant actuellement pas une obligation cantonale pour les bâtiments scolaires tels que ceux de Valbirse.

Les 7H étaient en camp de ski à Leysin du 2 au 6 février. Tout s'est bien passé, hormis qu'il y avait beaucoup de monde à l'hôtel et sur les pistes. Pour la 1^{ère} fois, une infirmière scolaire était présente. Elle a permis de soulager les enseignants au niveau santé. Rien de grave ne s'est passé, hormis des petits bobos sans conséquence et s'est levée la nuit pour réconforter des élèves qui avaient l'ennui. Les enseignants ont trouvé très utile le fait d'avoir une infirmière.

Madame Wendy Amstutz, enseignante des ACT, ainsi que Monsieur Thibault Eyer, enseignant des classes de 7-8H, ont présenté leur démission. Ils seront remplacés respectivement par Madame Andrei Carvalho pour l'enseignement des ACT et par Monsieur Frederico Ferreira Vaz pour les classes de 7-8H.

Le traditionnel apéritif de la Commission scolaire avec les enseignants a eu lieu vendredi passé à l'ancien stand de tir à Bévillard.

Enfin, vous êtes toutes et tous invités à participer à la fête des écoles de Valbirse, qui se tiendra sur la place de sport de Champ-Martin le jeudi 2 juillet dès 17h30. Un grill sera mis à disposition des personnes souhaitant faire griller leurs mets. Trois food trucks seront également présents et proposeront des pizzas, des crêpes et des burgers. L'école tiendra par ailleurs un débit de boissons. Nous nous réjouissons de vous y retrouver nombreuses et nombreux pour partager ce moment convivial.

Au nom de la Commission scolaire, je vous souhaite à toutes et tous un bel été et d'excellentes vacances."

M. Alexandre Jolicorps, Président, ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée. Il clôt ce point.

12. Informations du Conseil communal

01.0465 Echéancier, affaire en suspens

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, informe au sujet du SSCO en dressant un point de situation : "En 2024, nous avons traité 116 dossiers de protection de l'adulte et 57 dossiers de protection de l'enfant. En 2025, nous avons traité 139 dossiers de protection de l'adulte et 76 dossiers de protection de l'enfant. Concernant l'aide sociale, nous avons traité 192 dossiers en 2024, contre 220 dossiers en 2025. Nous avons également réalisé 28 conseils préventifs en 2024, contre 40 en 2025.

Si l'on chiffre ces augmentations :

- Protection de l'adulte : +23 dossiers
- Protection de l'enfant : +19 dossiers
- Aide sociale : +28 dossiers
- Conseils préventifs : +12 dossiers

Cela représente une augmentation des revenus de CHF 236'813.40 en une année.

Par ailleurs, au 1er juin 2026, nous comptabilisons 147 mandats de protection de l'adulte (contre 134 au 1er juin 2025), 87 mandats de protection de l'enfant (contre 63 au 1er juin 2025) et 209 dossiers d'aide sociale (contre 169 au 1er juin 2025).

Nous pouvons donc raisonnablement envisager une nouvelle augmentation des revenus d'environ CHF 120'000.00 d'ici le 31 décembre 2026.

À noter que le budget 2027, incluant les recrutements prévus, se situera aux alentours de CHF 25.00 par habitant ce qui correspond au coût moyen des services sociaux du Jura bernois.

Un an après la définition des objectifs de restructuration au SSCO, les résultats confirment l'efficacité des mesures mises en place pour renforcer la flexibilité et garantir la pérennité financière du service.

1. Pérennité financière retrouvée : le coût par habitant a été réduit de manière significative, passant de 46 CHF en 2024 à 29 CHF en 2025, reflétant une meilleure maîtrise des ressources et une gestion optimisée des effectifs.
2. Polyvalence du personnel : tous les assistants sociaux exercent désormais des fonctions polyvalentes, permettant au service de mieux absorber les fluctuations du nombre de dossiers tout en maintenant la qualité de l'accompagnement social. Cette polyvalence s'est révélée particulièrement efficace face à l'évolution contrastée des dossiers : après une baisse importante en 2023-2024, le service a connu en 2025 l'extrême inverse, avec une augmentation générale de plus de 80 dossiers.
3. Maintien de la spécialisation des responsables : les responsables de secteurs conservent un rôle spécialisé, garantissant l'expertise et la continuité dans les domaines cibles (aide sociale, protection de l'enfance et protection de l'adulte).
4. Flexibilité des engagements : les derniers recrutements ont été réalisés sur la base de contrats à taux variable, offrant une meilleure capacité d'adaptation aux variations de charge de travail.

5. Réorganisation de la suppléance : la suppression des postes spécifiques isolés (guichet et gestion de la facture médicale) et leur répartition sur plusieurs collaborateurs a permis de sécuriser la continuité des activités et de réduire les risques liés à la dépendance à une seule personne.
6. Valorisation du travail des équipes : les collaborateurs ont travaillé d'arrache-pied pour gérer ces fluctuations importantes de dossiers tout en maintenant la qualité et la professionnalisation des prestations. Leur engagement et leur flexibilité ont été essentiels pour traverser cette période particulièrement mouvementée. Les équipes sont aujourd'hui fatiguées par cette période intense et ont besoin de retrouver un rythme plus stable afin de préserver leur bien-être tout en consolidant les acquis obtenus.

En conclusion, la restructuration du SSCO a permis d'allier expertise sectorielle et flexibilité opérationnelle, tout en garantissant la stabilité financière du service. La mobilisation exceptionnelle des équipes a été au cœur de cette réussite, et le service est désormais en position de consolider ses pratiques et de poursuivre sa mission dans un contexte plus stable et durable, permettant aux collaborateurs de souffler après cette période exigeante."

M. Jacques-Henri Jufer, maire, informe au sujet de la Fête nationale. L'année passée, aucune société n'était intéressée pour l'organisation malgré les appels lancés par la commune. Cette année, la société du Bikepark s'est annoncée pour tenir la cantine. L'événement se tiendra dans la cour de l'Ecole secondaire. Le Réseau migration vendra des pâtisseries. Le discours sera prononcé par le président du gouvernement bernois M. Pierre Alain Schnegg.

M. Alexandre Jolicorps, Président, constate que la parole n'est plus demandée. Il clôt ce point.

13. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Alexandre Jolicorps, Président, informe n'avoir reçu aucune motion, aucun postulat, aucune interpellation et aucune question écrite. Il clôt ce point.

14. Questions orales

01.0331 Propositions

M. Alexandre Jolicorps, Président, informe avoir reçu une question orale. Il donne la parole à M. Arnaud Beuchat, UDC et sympathisants.

M. Arnaud Beuchat, UDC et sympathisants, fait cette déclaration : "Plusieurs remarques et préoccupations ont été portées à notre connaissance concernant l'entretien de certaines infrastructures et espaces publics, notamment l'entretien des routes et chemins, l'entretien des ruisseaux, ainsi que la taille des arbres situés en bordure des voies ou à proximité du domaine public. Au-delà des situations particulières, il nous paraît important de savoir si la Commune de Valbirse dispose d'un règlement, d'une directive ou d'un plan d'entretien précisant les responsabilités, les fréquences d'intervention, les priorités et les critères permettant de décider quand des travaux

doivent être entrepris. Le groupe UDC et sympathisant souhaite donc poser les questions suivantes au Conseil communal :

La Commune de Valbirse dispose-t-elle d'un règlement ou d'un cadre formel concernant l'entretien des routes, des chemins, des ruisseaux et de la végétation, notamment la taille des arbres ? Si oui, comment ce règlement est-il appliqué concrètement ? Existe-t-il un planning d'entretien, des contrôles réguliers ou une procédure permettant de prioriser les interventions ? Quelle est la répartition des responsabilités entre la commune et les propriétaires privés, notamment pour l'entretien des ruisseaux et des arbres situés en bordure de routes ou de chemins ? Plus spécifiquement, concernant la charrière de Moron, dont l'état pose un problème et pour laquelle une réfection semble nécessaire, le Conseil communal peut-il indiquer si des travaux sont prévus, dans quel délai et avec quels moyens ?"

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, répond aux questions au moyen d'une projection. Il cite quelques chiffres pour illustrer le travail de la voirie pour l'entretien des espaces verts, des haies, des routes, des trottoirs, des chemins blancs, des cours d'eau et des sentiers pédestres. Ces travaux s'effectuent selon les saisons et les conditions météorologiques. Ce travail est réalisé en plus du reste, comme l'aide aux manifestations, avec un total de 4,3 EPT. La voirie dispose d'une liste des travaux principaux et prioritaires à effectuer. Avec l'arrivée de la N16, la commune a reçu des chemins et des ruisseaux en plus à entretenir. M. Ismaël Mohni répond ainsi aux questions : il n'existe pas de règlement communal pour l'entretien des routes, chemins, ruisseaux et végétation; un programme des travaux à effectuer par les services techniques existe - travaux qui sont dépendants des urgences et de la météo- ; la loi cantonale régit l'entretien des cours d'eau, pour ce qui est communal la commune s'occupe notamment des berges et pour le reste c'est du domaine privé avec les contraintes qu'on connaît comme les périodes de nidification pour les grosses coupes. M. Ismaël Mohni rappelle par ailleurs que, désormais, la commune n'a plus le droit d'utiliser des produits phyto, donc cela prend plus de temps. Les propriétaires doivent entretenir la végétation et respecter les prescriptions. C'est un combat quotidien.

Concernant la charrière de Moron, environ CHF 100'000 ont été investis pour son entretien de 2018 à 2025. M. Ismaël Mohni rappelle que les priorités de dépenses sont fixées par le Conseil général lors de l'élaboration du budget.

Il note que le Conseil communal reste attentif de ce qui se passe pour la Tour de Moron afin de pouvoir ensuite établir une stratégie. A voir si on veut un accès pédestre ou un accès goudronné. M. Ismaël Mohni informe au sujet de deux offres qui estiment les dépenses à CHF 72'000 pour la réfection d'un tronçon, et à CHF 650'000 pour faire toute la montée en enrobé.

M. Arnaud Beuchat, UDC et sympathisants, se déclare satisfait de la réponse.

M. Alexandre Jolicorps, Président, constate que la parole n'est plus demandée. Il clôt ce point. Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation. Il rappelle que la prochaine séance a lieu le lundi 21 septembre 2026. Le Président remercie Mme Patricia Salerno pour sa présidence 2025. Il lui remet une attention. Il félicite Mme Christelle Faigaux et M. Ismaël Mohni pour la naissance de leur fils respectif. Le Président rappelle le verre de l'amitié offert par M. Maxime Ochsenbein à la suite de sa réélection au Grand Conseil. Il lève la séance.

Séance levée à 21h19



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président :

Le Secrétaire :

Le Secrétaire PV :

Alexandre Jolicorps

Thierry Lenweiter

Michael Bassin